

## **Droit et Gestion des collectivités territoriales**

DESU  
DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

196 heures de formation (soit 28 jours)  
dont 182 heures d'enseignement  
et 14 heures d'évaluation

entre 13 et 18 personnes  
Paris, 14e arrondissement

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION:**

**À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :**

- maîtriser les bases des finances publiques locales ;
- manager des équipes au sein d'une organisation ;
- maîtriser les principes de fonctionnement d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ;
- maîtriser les grandes lignes du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- maîtriser les bases de communication institutionnelle.

### **POINTS FORTS:**

- Apport de connaissances et d'outils pour la gestion des collectivités territoriales
- Méthodes pédagogiques variées : ateliers, études de cas, jeux de rôles... ;
- Rythme adapté aux personnes en fonction : 4 jours consécutifs par mois (du mardi au vendredi).

### **DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS:**

Cette formation diplômante permet de se diriger vers les entreprises travaillant directement ou indirectement avec les collectivités territoriales et/ou d'envisager de se présenter aux concours de la fonction publique territoriale. Elle permet également la poursuite d'un cursus universitaire en Master 2.

### **CONTENU DE LA FORMATION:**

#### **Module 1 : Droit des collectivités locales (5 jours)**

- L'essentiel du droit des collectivités locales
- Responsabilité civile et pénale des élus et des agents
- L'évaluation des politiques publiques

#### **Module 2 : Intercommunalité (4 jours)**

- Fonctionnement de l'intercommunalité
- Réforme des intercommunalités
- Fiscalité intercommunale

#### **Module 3 : Finances locales et marchés publics (4 jours)**

- Budget et finances locales
- Budget et analyse financière
- Marchés publics

## Module 4 : Management et gestion de projets (6 jours)

- Management municipal
- Conduite de projets municipaux
- Démocratie locale

## Module 5 : Communication (5 jours)

- Communication institutionnelle
- Prise de parole en public
- Gestion de conflits

## Module 6 : Méthodologie en Droit et mémoire professionnel (3 jours)

- Le mémoire professionnel consiste en la production écrite d'un projet en rapport avec le droit des collectivités territoriales (30 à 50 pages).

### INSCRIPTIONS:

**Cette formation est éligible aux dispositifs de financement de la Formation Professionnelle Continue suivants :**

- Financement entreprise : Plan de Formation, Période de Professionnalisation
- Prise en charge par un organisme (ex : OPCA) : Congé Individuel de Formation (CIF)
- Financement individuel partiel ou total

*(Cette formation ne rentre pas dans le dispositif CPF)*

### Notre conseil

Entamez vos démarches de demande de financement en amont de votre candidature pédagogique, dans les 4 à 6 mois précédant le début de la formation.

Mardi, 15 octobre, 2019 au Mercredi, 20 mai, 2020

examen en juin 2020

### PUBLIC CONCERNÉ:

Cette formation est destinée à un public d'élus locaux, d'agents titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale mais aussi aux salariés en reconversion souhaitant travailler dans ou en lien avec les collectivités territoriales.

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE:

- Enseignements dispensés par une équipe pluridisciplinaire composée d'universitaires et de professionnels de terrain ;
- Alternance de cours théoriques, méthodologiques et pratiques : ateliers, études et analyse de cas issus du terrain, jeux de rôle...

### TARIFS ET FINANCEMENTS:

5080 euros

### CONDITIONS D'ADMISSION:

**L'admission à cette formation se réalise :**

- soit sur titre : Bac +3 minimum (Droit, Gestion, Economie, Sciences Politiques, Sciences Humaines...) ou titre équivalent ;
- soit sur Validation des Acquis Professionnels et Personnels, décret de 1985. La VAPP peut être accordée aux personnes ne remplissant pas les conditions précitées après exposé de leurs motivations, étude de la cohérence de leur projet professionnel et sur justification d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle. Dans les deux cas, l'admission se fait après sélection du dossier de candidature par le responsable et le coordinateur pédagogique.

**ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE:**

**Responsable pédagogique :** Agnès GAUTIER-AUDEBERT, maître de conférences en droit public, Université Paris 8

**Coordinatrice pédagogique :** Melek EKIM, directrice du pôle pédagogique de l'IEPP

[PRÉ-INSCRIPTION](#)